

Les leçons d'éthique tirées de la crise de la COVID-19 : le point de vue du CCNE

Résumé de la conférence-débat

Par Monsieur Pierre-Henri Duée, directeur de recherche honoraire INRAE, ancien président de la section technique du CCNE (2016-2022) : Conférence-débat, en présentiel, Sciences Po Paris - 27 rue St Guillaume 75007 Paris, 23 juin 2022, animée par Sciences Po-Alumni, Groupe Éthique (présidente : Karine Bréhaut Dr-HDR), Groupe Santé (président : Dr Pascal Maurel)

Présentation du CCNE (Comité Consultatif National d'Éthique)

Véritable laboratoire de réflexion créé en 1983, le CCNE a pour mission de donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ou par les conséquences sur la santé des progrès de la connaissance dans tout autre domaine. 45 membres (le comité plénier) issus des champs de la médecine, de la recherche, des sciences humaines et sociales, du droit élaborent les avis rendus aux institutions et aux citoyens.

La réflexion éthique questionne la notion de progrès scientifique et technique. La bioéthique renvoie à la responsabilité de chacun pour répondre à cette question : quel monde voulons-nous pour demain ?

Sur quels grands principes s'accorder dans une société pluraliste ?

La non nuisance, la pertinence, l'autonomie, la liberté, la bienfaisance et l'équité sont des valeurs et des principes socles dans la réflexion du CCNE. Les fondamentaux des droits de l'homme imposent le cadre réglementaire des discussions : le respect de la dignité de la personne humaine, la non-commercialité du corps humain et de ses éléments, la gratuité et l'anonymat du don, le principe de solidarité, l'éthique de la vulnérabilité, l'obligation de soin. Sans oublier qu'affirmer un droit ne suffit pas, il faut penser et créer l'accès à ce droit dans la réalité.

La crise sanitaire de la COVID-19, une situation exceptionnelle pour l'humanité, mais aussi des dilemmes éthiques à revisiter

La crise sanitaire liée à l'émergence du virus SARS-CoV-2 a démarré en France en janvier 2020 et l'on a connu, jusqu'à aujourd'hui, plusieurs phases, alors que cette crise d'une durée exceptionnelle n'est toujours pas achevée. En juin 2022 : 6 millions de décès estimés dans le monde, mais probablement 2 à 3 fois plus ; 148000 décès en France.

Ce contexte inédit a imposé des prises de décisions dans un climat d'incertitude et sur la base d'un savoir toujours évolutif et partiel.

La crise sanitaire a engendré des réponses innovantes mettant en œuvre des stratégies pour sauver un maximum de vies humaines (la course vers le vaccin, les mesures de protections individuelles renforcées, etc.), en faisant passer au moins dans un premier temps la santé avant l'économie et certaines libertés individuelles. La science, à travers ses communautés multiples, a été mobilisée à la fois sur le plan technique (exemple de la recherche pharmaceutique accélérée au niveau international) et comme appui aux prises de décisions politiques et sanitaires. La crise sanitaire a constitué une expérience exceptionnelle pour la société, révélatrice de ses forces et faiblesses, accentuant aussi les inégalités sociales, révélatrice également de la valeur de la vie que l'on se donne.

Dans ce contexte exceptionnel, les notions d'urgence et de ressources limitées ont obligé le réexamen et la mise en délibération de dilemmes éthiques : celui de décider qui doit vivre et qui laisser mourir, celui concernant des privations de liberté d'une ampleur importante et la nécessité de se protéger collectivement de la maladie, celui d'une injonction faite à tous de se confiner, mais l'obligation faite à certains de continuer à travailler. Cependant, le CCNE a rappelé qu'une situation exceptionnelle ne doit pas faire l'économie d'une réflexion éthique et déboucher sur une éthique d'exception ou de crise. De la réflexion éthique conduite par le CCNE pendant cette période, trois principes ont été souvent mis en avant : l'autonomie, l'équité, l'éthique de la communication.

Autonomie et solidarité

Les mesures de gestion, prises depuis mars 2020 pour faire face à l'épidémie, concouraient aux objectifs de santé publique, tout en imposant des contraintes, des restrictions de libertés individuelles, voire des atteintes à la protection de la vie privée et des données personnelles *via* un suivi numérique. Le principe d'autonomie existe en situation de contrainte, a rappelé le CCNE, ce qui impose l'obligation d'expliquer et de rendre intelligible ces décisions contraignantes, mais également de se référer au principe de proportionnalité dans l'application de ces mesures de restriction de libertés.

La vaccination contre le SARS-CoV-2 représente un acte médical où le consentement de la personne est sollicité, mais l'obligation vaccinale pouvait-elle être justifiée ? Le CCNE a rappelé que l'obligation vaccinale ne pouvait se concevoir que comme un dernier recours face à une situation de très grave danger, dans la mesure où elle porte atteinte à la liberté individuelle. Ainsi pour les professionnels de santé et pour tout intervenant médico-social exerçant en établissement et à domicile, la vaccination représente une exigence déontologique fondamentale, mais une obligation non justifiée en situation d'incertitudes et d'évolutivité des vaccins. Le CCNE prônait plutôt d'engager une démarche pédagogique et active au sein des équipes afin de conduire chacun, comme soignant et comme citoyen, à une démarche responsable.

Pour les jeunes, le bénéfice individuel direct de la vaccination est très limité. Faut-il solliciter leur contribution dans la mise en œuvre de la politique vaccinale pour atteindre un bénéfice collectif, alors qu'un nombre significatif d'adultes, dont des personnes présentant des comorbidités, refuse cette vaccination ? Pour le CCNE, il a semblé souhaitable de vacciner contre la COVID-19 les adolescents qui le demandent, après qu'ils aient reçu une information claire et adaptée à leur âge, préalable au recueil de leur consentement.

Dignité et équité à l'épreuve de la COVID-19

La dignité d'une personne ne peut être tributaire de son utilité. Tout ce qui pourra participer à réaffirmer la singularité et la dignité des vivants, mais aussi des personnes décédées, constituera une marque d'humanité. Ainsi, le CCNE a rappelé que la valeur individuelle de chaque personne devait être reconnue comme absolue.

Dans le cas de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le CCNE a pris en compte la primauté du principe d'équité, tout autant que le respect de la dignité des personnes, conduisant à établir, en contexte de ressources limitées, des priorités dans leur allocation.

Transparence et éthique de la communication

Les crises engendrent bien souvent une surconsommation d'informations de la part des citoyens, d'où la nécessité d'une information transparente et compréhensible par tous les citoyens, y compris dans un contexte d'incertitude. Le CCNE a recommandé le développement d'une communication éthique pour maintenir un lien de confiance avec la population et suggéré la mise en place de cellules de soutien éthique au plus près des établissements de santé, avec l'appui des espaces de réflexion éthique régionaux.

Conclusion

Ne faudrait-il pas tirer les enseignements de cette période exceptionnelle, d'incertitude mais aussi de progrès scientifique et d'innovations, pour réfléchir à un cadre éthique qui donne sens au sein de la société ? Quels choix à encourager pour rendre plus équitable une politique de santé publique permettant à chacun d'exprimer son autonomie au bénéfice de l'intérêt général ? La mise en pratique du principe d'équité, dans une approche globale prenant en compte le respect de la dignité des personnes, constitue un véritable enjeu démocratique qui nécessite de réinventer les modalités de la délibération démocratique, ainsi que des espaces d'initiative, de dialogue et de responsabilité pour l'ensemble des citoyens.

Pour citer cet article : Les leçons d'éthique tirées de la crise de la COVID-19 : le point de vue du CCNE, Résumé de la conférence-débat. Pierre-Henri Duée (CCNE), Karine Bréhaut Dr-HDR (Sciences Po-Alumni, Présidente du Groupe Éthique), Dr Pascal Maurel (Sciences Po-Alumni, Président du Groupe Santé), Sciences Po Paris - 27 rue St Guillaume 75007 Paris, 23 juin 2022

<https://sciencespo-alumni.fr/event/conference-debat-les-lecons-ethiques-de-la-crise-covid-2019-le-point-de-vue-du-comite-consultatif-national-d-ethique-intervention-de-pierre-henri-duee-president-de-la-section-technique-du-ccne/2022/06/23/5512>